

AKWEL SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2025 - résolution n°24

PricewaterhouseCoopers Audit
Grand Hôtel Dieu
3 Cour du Midi - CS 30259
69287 Lyon cedex 02

Forvis Mazars
Parc des Glaisins
7 Av. du Pré Félin
74949 Annecy-le-Vieux

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2025 - résolution n°24

AKWEL

975, route des Burgondes
01410 Champfromier

A l'assemblée générale de la société AKWEL,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'annulation par votre société de ses propres actions acquises par votre société dans le cadre de l'exécution d'un contrat de liquidité mis en place pour favoriser la liquidité des titres de votre société et résilié le 7 décembre 2022.

Votre directoire vous précise dans son rapport que, conformément aux dispositions légales applicables, ces actions devaient être cédées ou affectées à un usage spécifique dans un délai d'un an, faute de quoi elles devaient être annulées. Ce délai étant expiré sans qu'aucune affectation ou cession n'ait été réalisée, leur annulation est désormais nécessaire.

En conséquence, votre directoire vous propose de procéder à l'annulation de 6 044 actions achetées, entraînant une réduction du capital social de la société de 4 835,20 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui réduira le capital de votre société de 21 240 192 euros à 21 235 356,80 euros.

Fait à Lyon et Annecy-le-Vieux, le 8 septembre 2025

Les commissaires aux comptes

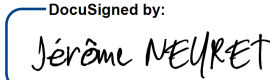
PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars

DocuSigned by:

F60A9AE50B42458...

Matthieu Moussy

DocuSigned by:

75636F48A1E940D...

Jérôme Neyret